



## Comment aider mon fils et pt fils

Par **Koryn**, le **24/02/2023** à **23:41**

Bonjour,

Je suis à court d'idée. Mon fils et mon ex belle fille sont séparés depuis 2019, elle est partie du jour au lendemain en lui laissant le pt de 20 mois car elle avait rencontré qq d'autres en sachant qu'ils devaient se marier et elle disait vouloir un autre enfant.

Au début très très dur pour mon fils et mon pt fils et Mme reviens au bout de 4 mois et décidé de déménager à plus de 60 km du papa et veut la garde partagée.

Difficile pour un enfant donc mon fils obligé de déménager et changé d'entreprise donc très dur financièrement.

Alors on les a accueillis à la maison et donc le pt pas loin de sa mère.

Maintenant mon fils a sa pt maison et un travail où il fait énormément d'heures.

Donc on participe bcp pour le bien-être de notre mon fils il a 6 ans maintenant.

Alors je le récupère à l'école et papy l'emmène le matin et qd son papa rentre il passent à la maison pour lui prendre sa douche jouer avec lui lui faire faire ses devoirs le bain ect mais ils dorment chez nous car mon fils travaille dans le btp il fait 12 heures par jour.

Et la madame décide que mon fils devrait changer de métier car il est indigne d'être un père

Et surtout elle supporte pas que notre pt fils soit heureux avec son papa car ils sont très complices et heureux d'être avec mamie et papy.

Alors elle le harcèle en lui disant de changer de métier sinon elle lui enlève son fils car ils ne s'occupent pas assez de son fils. En a-t-elle le droit et de décider.

Car le petit est très équilibré et heureux sauf que maintenant il pleure souvent car il dit que maman ne veut plus qu'il vienne chez nous et qu'il verra papa qu'une fois tt les 15 jours. Voulez-vous penser quoi.

Moi je suis malheureuse pour mon pt fils et pour mon fils

Alors elle se barre fait un autre enfant peu de temps avant, change de maison du pt, elle lui fait son compagnon et c'est à mon fils de changer de travail et c'est lui le mauvais père

car ils nous le fait garder .

Les gd parents ont est si méchant que sa ou simplement on donne trop d amour à nos enfants et pt fils .

En résumé vous pensez qu'elle puisse lui enlever sa farde partagé

Merci de m avoir lu car j ai été longue

Mamie malheureuse qui veut qudu bonheur pour eux

Par **Cousinnestor**, le 25/02/2023 à 08:33

Hello !

**Koryn**, à mon humble avis votre fils devrait arrêter d'en passer par les exigences de son ex-compagne... Mais vous ne dites pas quelle était leur union (concubinage, pascs, mariage ?) ni donc sa fin sur le plan juridique (simple fin de leur vie commune de concubins, dissolution du pacs, divorce ?). Vous ne dites même pas si leur "séparation" a été portée devant le JAF (ce qu'il aurait tout intérêt à faire sinon) et surtout alors ce que le JAF a décidé dans l'intérêt de l'enfant que l'ex-compagne doit respecter tout autant que votre fils. Le reste c'est de l'affect...

Curiosité : de quelle manière l'ex de votre fils profère-t-elle ses "menaces" ?

A+

Par **Marck.ESP**, le 25/02/2023 à 08:52

Bonjour et bienvenue

La loi ne protège pas les concubins et ne règle pas leurs droits en cas de séparation.

Prévue par le code civil par son article 371-1 : « l'autorité parentale est un ensemble de droits et de devoirs ayant pour finalité l'intérêt de l'enfant.

Donc, pour éviter qu'un enfant de plus soit tiraillé entre ses parents et donc malheureux, il serait opportun de faire un travail de conciliation, trouver un accord, car il est 1000 fois mieux d'établir une convention qui pourrait être homologuée par le juge des affaires familiales.

Si malheureusement cela ne marchait pas, le recours à la justice deviendra obligatoire pour résoudre le dilemme.

Dans cette perspective, votre fils devrait prendre contact avec un bon avocat.

Par **Visiteur**, le **25/02/2023** à **09:02**

Bonjour,

Il faut conseiller à votre fils de présenter une requête au JAF lequel définira les dispositions concernant votre petit fils : son lieu de résidence, les modalités de visite ou de garde, la répartition des frais, etc.

C'est possible sans avocat, mais c'est TRES risqué surtout si la mère est bien conseillée... Il devrait donc se faire assister par un avocat, vous pouvez l'aider à le financer.

Lien : [Comment saisir le JAF](#)